

3 photos
d'identité



SOIGNEZ VOTRE AVENIR

8, Quai André Lassagne - 69001 Lyon
Tél. 04 78 27 72 02 - Fax 04 78 28 51 86
www.supsante.com

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ DÉCLARÉ AU RECTORAT DE LYON
N° de Formation Continue: 11751601275



Fiche d'inscription

préparation AS-AP
2010/2011

NOM

Prénom Date de Naissance/...../.....

Adresse

Code postal Ville

Tél. (fixe obligatoire): Tél. port.

E-mail@.....

Profession des parents: Père:

Mère:

Après avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription mentionnées au verso,
sollicite son inscription à :

	Stages intensifs		Formations de base: matières obligatoires	Matières facultatives
	APS1 22 au 27 février 2010	APS2 15 au 20 février 2010	AP 3 Formation De septembre 2010 à avril 2011	Maths + Biologie
Coût	300 €	200 €	1010 €	540 €
Cochez ici				

Modalités de règlement:

Préparation AP3:

- 500 € à l'inscription
- le solde quinze jours avant la rentrée.

Nota: frais annexes: seuls sont à prévoir des frais de photocopiés, documents de travail, aide-mémoire pour un montant d'environ 250 €.

Stages Intensifs (APS1 - APS2) :

- Le montant total du stage

Sup Santé vous permet de prendre une inscription groupée (stage intensif + préparation AP3). Pour réaliser cette double inscription, il vous suffit de joindre un chèque de 650 €.

En cas d'échec au concours, cette somme sera considérée comme votre premier acompte sur le règlement de la préparation AP3.

Fait à, le.....

Signature

Renseignements complémentaires

Niveau d'Études (si en terminale, précisez la série):

Si vous avez déjà effectué une prépa, merci de préciser le centre de formation:

Diplôme(s) obtenu(s):

Formation envisagée

Aide Soignant

Auxiliaire de Puériculture

Comment avez-vous connu Sup Santé ?

Par un professeur

Par une affiche Sup Santé

Par un chef d'établissement

Sur un salon d'information, lequel?

Par un conseiller d'orientation

Par une annonce presse (précisez le journal):

Par une relation personnelle

Par un mailing Sup Santé que vous avez reçu

Par une distribution à la sortie d'un concours

Par Internet, précisez :

Autres précisez :

• Site

• Moteur de recherche (Google, Yahoo...)

• Forum de discussions (Chat, Blog...)

Conditions générales d'inscription

INSCRIPTION

Compte tenu du nombre limité de participants par module, votre inscription est à prendre le plus rapidement possible.

Pièces à joindre pour l'inscription :

- La fiche d'inscription complétée et signée

- Trois photos d'identité récentes

- Les frais d'inscription de 500€ (chèque à l'ordre de Sup Santé)

- La photocopie du diplôme ou de l'attestation du niveau d'études qui dispensent de l'épreuve écrite

- Une lettre de motivation

Attention, tout dossier incomplet retardera votre inscription.

DISPENSES DE L'ÉPREUVE ÉCRITE

• Le BEP Carrières Sanitaires et Sociales, le CAP petite Enfance ou le BEPA Service aux personnes;

• Tout Bac quelle que soit la série ou son équivalent;

• Une première année complète d'études en soins infirmiers.

RÈGLEMENT

Le règlement complet doit être impérativement effectué aux dates fixées. Tout retard de règlement pourrait entraîner l'exclusion provisoire de l'étudiant.

DÉSISTEMENT

Tout cas de désistement doit être justifié et notifié par lettre recommandée avec accusé de réception (ex. : joindre un certificat médical en cas de maladie).

Préparation AP3:

• Réussite au concours d'aide soignant ou d'auxiliaire de puériculture, avant le 1er jour de la scolarité remboursé de 90 % de l'acompte;

• Autres cas:

- Désistement avant la rentrée du module : remboursement de 50 % des sommes versées.

- Désistement après la rentrée du module : **aucun remboursement, toute scolarité commencée est intégralement due.**

Stages intensifs (APS1/APS2): en cas de désistement survenant au plus tard 15 jours avant le début du stage, il est procédé au remboursement de 70 % de son montant. Passé ce délai, la totalité des sommes versées reste acquise à Sup Santé.

Nota: désistement sur une "inscription groupée stage intensif/préparation AP3":

- sur la partie "stage intensif", application de la règle générale;

- sur la partie "préparation AP3", application de la règle générale sur la somme de 650 euros moins le coût du stage.

EXCLUSION

La direction pédagogique se réserve le droit d'exclure des étudiants en cas de comportement répréhensible ou de résultats notoirement insuffisants à l'issue des examens de contrôle du premier trimestre.

Dans ce cas, il est procédé au remboursement de 50 % de la deuxième traite.



SOIGNEZ VOTRE AVENIR